

CLARIFICATION 2

RFP 004 PNUD _ Cabinet Informatique _ Assemblée Nationale

Septembre 2021

	Questions	Réponses
1	Concernant le choix de la solution à proposer s'agit-il d'une solution Open Source ? Si oui, est-il possible de proposer une solution reposant sur un socle technologique open source mais avec une couche supplémentaire de fonctionnalités et d'accélérateurs de développements avec une licence perpétuelle et illimitée ?	Les trd au paragraphe II-B, précise une solution open source. Oui, le paragraphe VII précise les conditions notamment “Il fournira un devis comprenant le coût détaillé de l'intégralité des points demandés : Les licences logicielles additionnelles éventuelles, pour un nombre d'utilisateurs illimité. Il précisera le type de licence (libre) et les fonctionnalités comprises (de base et optionnelles)
2	Il est indiqué au niveau des TDR que le soumissionnaire doit se conformer à l'annexe 3 lors de la préparation de sa proposition. En effet, le document annexe 3 comprend l'offre technique et l'offre financière en même temps. Pour le dépôt de l'offre, prière de nous préciser s'il s'agit d'une soumission en pli unique ou bien l'offre financière doit être séparée de l'offre technique.	Le formulaire 3 doit être un fichier à part (il s'agit du formulaire de soumission). Il doit avoir aussi dans le dossier de soumission une offre technique plus détaillée et une offre financière séparée.
3	Au niveau du paragraphe n°7 du cahier des charges il est mentionné que le consultant doit « Faire Une proposition de choix justifiée, parmi trois possibilités, d'une solution à retenir (noms des produits). S'agit-il d'une proposition de Trois solutions différentes ou un Comparatif entre la solution proposée et d'autres sur le marché ?	“Une proposition de choix justifiée, parmi trois possibilités, d'une solution à retenir (noms des produits);” Il s'agit bien d'une comparaison justifiée de la solution proposée par rapport à d'autres.